



REUNION DE QUARTIER- Doëlan

18 OCTOBRE 2014

INTRODUCTION :

Le Maire introduit la réunion et rappelle aux personnes présentes l'esprit de ces réunions publiques: chacun est invité à poser des questions sur son vécu, l'actualité, l'engagement de l'équipe municipale mais ne doit pas évoquer de problèmes de voisinage. L'équipe municipale s'engage d'une année sur l'autre à répondre aux questions posées lors de la réunion publique précédente.

Il y a 6 ans se déroulaient les 1eres réunions de quartier. Ce sont des moments où l'on présente les dossiers en cours. Parfois les réponses sont données au cours de la réunion, parfois l'année suivante. Le 1^{er} temps est toujours consacré à la relecture des questions de l'année précédente. Ces comptes rendus sont tous disponibles en mairie et sur le site internet de la commune.

Désormais 2 élus sont référents Anne MARECHAL et Gilles GARCON. En fin de réunion, à 2 ou 3 personnes sont sollicitées pour suivre les mesures adoptées et vérifier les engagements pris lors de la réunion.

Présentation des élus présents : Anne MARECHAL, Joël LE THOER, Jacques JULOUX, Gilles GARCON, Yannick PERON, David ROSSIGNOL, Jérôme LE BIGAUT,

Secrétariat : Kristell MORICE ; Directrice Générale des Services ; Lionel RUNAVOT, responsable du pôle technique, absent excusé

1- Réponses aux Questions 2013

QUESTIONS POSEES	REPONSES APORTEES
Réflexion concernant la rue de la Fontaine. Si l'étroitesse de la rue pose problème et que la décision a été perdue : il reste l'expropriation	On ne peut procéder à une expropriation car il n'y a pas de danger. C'était une des motivations de notre mémoire, le TA a considéré qu'il y avait suffisamment d'emprise et donc pas de danger.

Réunion de quartier de Doëlan

18 OCTOBRE 2014



<p>ADSL sur Kerviglouse</p>	<p>Un schéma a été établi. Ce ne sera pas de la fibre optique. La fibre sera développée mais petit à petit. Les zones prioritaires sont les Zones Artisanales. Une autre technologie 10 fois supérieure à l'ADSL mais inférieure à la fibre optique est envisagée sur ce secteur. La vitesse est de 10 mo.</p> <p>Les travaux sont prévus en 2014. La fibre optique n'arrivera pas avant 10 ans et quand elle sera déployée elle ne le sera sans doute pas partout au même moment. Si on prenait la fibre optique, on renonçait pendant toute cette période à cette technologie avec le répartiteur. La COCOPAQ rappellera la personne pour vérifier que Kerviglouse est bien compris dans la zone déployée.</p> <p>Le déploiement de la fibre optique relève de la compétence intercommunale.</p> <p>Yannick PERON présente le projet de montée en débit : un répartiteur va être installé à Doëlan avec installation d'armoires à l'entrée du Pont du (3 ou 4) de couleur verte.</p> <p>Le projet a pris un peu de retard : installation prévue début janvier</p>
<p>DCE : Le chemin du phare Le chemin était obstrué aujourd'hui par un arbre tombé avec la tempête devant la barrière en bas.</p>	<p>Ce dossier a pris du temps. La maison du phare a un bail avec au Comité d'Entreprise des phares et balises. Le chemin qui y mène est au phare et balises. Le CE est responsable de l'entretien : il avait fermé l'accès. La commune a réussi à obtenir un accord pour le passage. En contrepartie : l'entretien est réalisé par les services et 2 places de stationnement ont été réservées pour les locataires de la maison. Il y a un dénivelé qui interdit la circulation vers le phare.</p> <p>L'accès au chemin était libre cette semaine.</p> <p>Une convention est en projet fin que lorsqu'il y a des travaux d'entretien à réaliser, des véhicules aient l'autorisation de stationner devant le portail, uniquement le temps nécessaire. Les autres usagers de la maison auront 2 places de stationnement marquées plus loin.</p> <p>Le Maire rappelle les engagements et notamment une barrière : le 1^{er} devis est de 22 000€. Le montant actuel conduit à y renoncer en l'état.</p> <p>David ROSSIGNOL informent que plusieurs entreprises devaient envoyer des devis mais nous n'en avons reçu qu'un car il y a beaucoup de contraintes techniques (dénivelé et redents) d'où le montant du devis. Le service des Phares et balises est toujours propriétaire et il a fermé l'accès. Ils veulent que l'ensemble des engagements soient tenus pour laisser l'accès.</p> <p>L'escalier a toujours été ouvert auparavant.</p>
<p>Digue : serait-il possible d'avoir un croquis des travaux ? où peut-il être vu ? le budget est-il</p>	<p>Il y a un article dans le Kloar info. actuellement, le bout de la digue est en béton. Il y a des perturbations, il faut la renforcer. La société</p>

Réunion de quartier de Doëlan

18 OCTOBRE 2014



<p>bouclé ? Le béton d'aujourd'hui n'est pas de même qualité que celui d'hier il serait mieux de récupérer les moellons. La qualité de l'acier est essentielle pour la bonne tenue des ouvrages.</p> <p>La vedette SNSM n'ouvrirait-elle pas d'autres portes pour financer les travaux ?</p>	<p>ARCADIS a établi 3 scénarii : c'est le plus pérenne qui a été retenu. Le système retenu est une ceinture de béton : un coffrage sur le bout de la digue avec un ferrailage et la reprise des barbacanes pour évacuer l'eau. L'amiral Leize a confirmé que le béton était utilisé dans les autres ports. C'est selon lui le système le plus solide qui pouvait être envisagé. S'il faut relancer toute la machine administrative pour refaire le dossier en exigeant des moellons, cela coûtera très cher et surtout retardera encore les travaux envisagés.</p> <p>Par ailleurs depuis 2001, la commune met de plus en plus d'argent. La tendance s'inverse depuis 3 ans pour tenter de retrouver l'équilibre. Les travaux aujourd'hui sont estimés à un demi-million d'€ pour 25 mètres environ ! Au vu de ce montant, le Maire a attendu et demandé l'inscription de ce projet au contrat de territoire. Les usagers du port vont devoir financer 180 000€, le reste étant financé par les contribuables par le biais d'une subvention du budget général de la commune et des fonds publics départementaux. Si nous mettons en place des procédures plus coûteuses, chacun sera amené à contribuer davantage. La pérennisation des ports pose souci pour tous les autres maires. Pourquoi Doëlan seul aidé par le Conseil général? Ce dossier a été plaidé par le biais de la pêche professionnelle et la liaison touristique avec Groix. C'est ces 2 éléments qui ont permis l'inscription au contrat de territoire pour Doëlan à l'exclusion des autres ports. La DDTM n'assiste plus les communes. Par contre, la DDTM avait rédigé le Dossier de consultation des entreprises pour recruter le Bureau d'Etudes (ARCADIS) qui a réalisé le diagnostic.</p> <p>En matière de subventions, il y a eu des versements du FEDER (fonds européens), du CG à hauteur de 30% ainsi que de la région jusqu'en 2007. Mais chacun a redéfini ses compétences et désormais, CG et Région en financent plus les ports à gestion communale.</p> <p>Les travaux sont terminés. Le CG a financé 136 400€, la commune 160 000€ et le solde sera pris en charge par les usagers du port.</p>
<p>Il faudrait un panneau d'interdiction de stationner à la sortie de la rue de Keruster direction Kercorn les gens stationnent même en sens inverse. 2 plots ont été cassés.</p>	<p>La difficulté est de mettre des panneaux là où on n'a pas à en mettre. Il est interdit de stationner sur les trottoirs. Il vaut mieux mettre en place un autre dispositif : poteau ou bande jaune... Les ST iront sur place.</p> <p>Le Maire n'a pas eu la réponse. Les ST devaient aller sur place et faire le nécessaire.</p>
<p>Stationnement RD de Doëlan et accès à la rue Talcoat stationnement verbalisé à Doëlan et non sur le trottoir devant la mairie...</p>	<p>Il y a désormais 2 poteaux qui assurent la visibilité au stop, devant la mairie. Nous sommes ennuyés par rapport au stationnement sur le trottoir. Il n'y a pas d'accès proches en venant de Quimperlé. Il faudrait casser le trottoir, faire des places mais du coup, les véhicules resteraient longtemps. Les véhicules verbalisés sont ceux</p>

Réunion de quartier de Doëlan

18 OCTOBRE 2014



	<p>qui restent trop longtemps. Le stationnement sur Doëlan a fait l'objet d'une réflexion. La zone bleue du parking de la coopérative va être supprimée pour moitié et la zone bleue sera appliquée sur le port. Le marquage au sol se fait quand il fait beau et quand l'entreprise passe sur la commune</p> <p>En 2013, nous avons changé le zonage sur la place de la coopérative (marquage blanc) et le port (zone bleue). Les zones bleues sont nécessaires pour éviter les voitures tampon. Le Maire ne peut pas lever une contravention. L'adresse des réclamations figure sur le papillon déposé sur le pare-brise. Le Maire peut cependant écrire au tribunal de police pour motiver un retrait mais il ne le fait pas pour le défaut de disque.</p>
Programme de curage des fossés ? est-il établi ?	<p>Il n'y pas de plan mais le curage est prévu chaque année sur toute la commune. Mais le tour avance moins vite car le chauffeur du tractopelle est à mi-temps. Il a démarré à Lanmeur. Il faut 3 personnes à temps plein.</p> <p>Chaque année, le curage est régulier. Il a lieu actuellement.</p>
A Doëlan RG suroit dans le dos sur le côté droit ne peut-on pas rogner quelques centimètres au pied de talus pour favoriser la circulation des piétons et inscrire une bande jaune	<p>Yannick PERON est allé sur place ce matin : une réflexion pourrait être menée. Jacques ALLIX était allé sur place il y a 3 ans et il avait conclu à l'impossibilité de la faire.. Il faut réexaminer ce point.</p> <p>L'adjoint aux travaux avait indiqué que ce n'était pas possible Ce point n'a pas été réexaminé dans la période. Ce sera à faire</p>
Divagation des chiens et danger : 2 mains courantes ont été déposées en gendarmerie. Il s'agit de chiens avec leur propriétaire mais non tenus en laisse.	<p>Le Maire n'a pas été saisi de cette question cet été. Le policier municipal est formé pour récupérer les chiens. Il y a un chenil aux ST pour accueillir les animaux en divagation. Lorsque des chiens posent problème, le Maire invite les personnes à écrire pour que les propriétaires soient rappelés à l'ordre.</p> <p>Il y a régulièrement des problèmes de divagation. Le Maire peut prendre un arrêté pour demander un test comportemental de l'animal auprès d'une personne agréée. Il l'a fait avant-hier lors d'une agression sur du bétail (mouton). C'est compliqué car la période d'observation du chien est longue. C'est identique pour les chats : il existe des cages à poser pour les attraper.</p>
Pourquoi il n'y a pas de croix jaune devant le Suroit ?	<p>Il y a une croix jaune devant le Rive gauche car l'interdiction de stationner n'était pas respectée. Devant le Suroît, l'ancien propriétaire mettait un tonneau pour empêcher le stationnement. La terrasse du suroît n'est pas délimitée au sol. Lorsqu'il n'y a pas de problème, il n'y a pas de raison de marquer</p>

Réunion de quartier de Doëlan

18 OCTOBRE 2014



	<p>le sol, d'autant plus que ce n'est pas esthétique.</p> <p>Devant le Rive Gauche, les véhicules stationnaient de manière illégitime ; maintenant il y aura aussi une croix jaune devant le Suroît.</p> <p>Ce sont des campagnes de marquage qui ont lieu 2 fois par an. Les terrasses sont interdites sur la croix jaune. Le Maire ne peut que constater et verbaliser l'occupation illégale du Domaine Public Maritime (DPM).</p> <p>Le Maire rappelle également l'historique des tarifs des terrasses sur le port qui sont désormais identiques sur toute la commune.</p> <p>Yannick PERON précise que le marquage va être fait uniquement sur les angles.</p>
<p>Parking Brozen-Favereau : l'état des poubelles est déplorable. Il faudrait des caches contenants. L'entretien pose problème.</p>	<p>Anne MARECHAL et les services sont allés sur place. Un entourage bois à droite de l'abri bus va être réalisé. Les mauvaises herbes ont été enlevées il y a 15 jours.</p> <p>C'est fait</p>
<p>Circulation RD : les gens roulent vite : un marquage à 30km/H pourrait-il être fait ? les cyclistes sont mal protégés.</p>	<p>Ce problème est récurrent et partout sur la commune. Le plan de circulation prévoyait de délester cette voie en essayant de faire un cheminement piéton par la vallée du Sénéchal. On avait également évoqué une déviation. Actuellement nous sommes plutôt sur les aménagements. On ne peut mettre une zone 30 si les aménagements n'ont pas été prévus.</p> <p>Une zone 30 va être créée au Pouldu et une autre au Bourg. Mais sur cette route, cela n'est pas encore à l'ordre du jour. Elle fera l'objet d'études dans le futur.</p> <p>Les aménagements permettent à tous de mieux vivre la ville.</p> <p>Il n'y a pas une réunion de quartier où une zone 30 ou des aménagements soient demandés. Les aménagements seront uniquement réalisés en entrée de bourg. Ce n'est pas possible d'en mettre partout et notamment, comme c'est le cas ici, sur les départementales.</p>
<p>Réception des téléphones portables : où en est l'installation de l'antenne qui était prévue ? l'amer du Pencleu avait été évoqué.</p>	<p>Nous sommes disposés à proposer l'amer du Pencleu. Le conseil des sages a rendu un avis positif mais ce sont les opérateurs qui décident. A Bellangenet, on ne reçoit pas SFR et ils ne sont pas intervenus. Nous avons été obligés de quitter l'opérateur et malgré cela, ils n'ont rien fait... il faut également que les citoyens se fassent entendre et écrivent aussi.</p> <p>Le Maire va écrire aux opérateurs pour les solliciter.</p> <p>Au Pencleu il n'était pas prévu une antenne mais une rétrocession qui est en cours avec les phares et balises. Une délibération va être prise pour le transfert de propriété. Les</p>

Réunion de quartier de Doëlan

18 OCTOBRE 2014



	<p>opérateurs téléphoniques ne sont pas intéressés à ce jour pour y faire poser un relais : le Maire invite donc les citoyens à écrire à l'association qui s'en occupe.</p> <p>Un citoyen indique qu'il écrit tous les ans à BOUYGUES.</p>
Mme Le Guen : Problème pour réparer la toiture du fait des poteaux électriques et téléphone qui gênent	<p>Un contact sera pris pour tenter d'aider la personne dans ce dossier</p> <p>Les travaux d'enfouissement sont réalisés uniquement dans le cadre de travaux qui créent l'opportunité. C'est le syndicat départemental d'électricité qui décide d'enfuir ou non et il faut un intérêt public.</p>
Le Panneau Kerviglouse n'est toujours pas posé	<p>Il a normalement été posé : il n'y a pas d'explication !</p> <p>Le panneau n'est toujours pas posé.</p> <p>M TANGUY rappelle que Lionel RUNAVOT avait indiqué que le panneau était livré il ne manquait plus que le temps de le faire...</p>
Entretien du chemin côtier sauf que derrière la maison de Mme Groult : vraie difficulté lorsque le temps est à la pluie	<p>Les ST se rendront sur place</p> <p>Fait.</p>
Séparation de trafic avec une ligne intermédiaire près de la chapelle serait la bienvenue	<p>Elle sera mise en œuvre</p>
Kerangoff et Begaroz : beaucoup de gros nids de poule le chemin est devenu impraticable sillons de 30cm de profondeur toutes les EP de Kerangoff sont dirigées vers le lavoir	<p>Il faut une intervention plus conséquente. Sur la partie pluviale, Jacques ALLIX et le Maire se sont rendus à 2 reprises sur place. Il n'y a pas que l'eau du village mais également l'eau des champs... L'évacuation pose problème car l'exutoire est chez un privé. La seule solution est le remblai régulier.</p> <p>Il y a 2 maisons à cet endroit : nous n'avons pas vocation à refaire une route donc malgré la compréhension du désagrément, seul un simple entretien annuel est prévu</p>
Cale Tabarly bas du mur désordres qu'il est temps de réparer car le mur risque de s'écrouler (en haut de la cale)	<p>Cela peut être fait en interne ou intégré au marché qui va être lancé. Ce sera vu en commission des affaires maritimes</p> <p>Cela a été fait.</p>
Circulation RG : les gens regardent la vue et ne sont plus attentifs l'été et hors saison, les gens roulent très vite	<p>Le Maire a le sentiment que la RG est préservée des excès de vitesse au moins en saison. Le passage piéton avait été peint en noir pour les besoins de la série doc martin.</p> <p>Un RV sur place sera fait.</p> <p>On avait envisagé de faire un sens unique Rive Gauche mais tous les urbanistes ont signalé que c'était le phénomène inverse qui se produisait : la vitesse augmente car il y a moins de danger. Il n'en demeure pas moins qu'il serait souhaitable de faire un cheminement piétonnier. Ce n'est pas à l'ordre du jour actuellement mais ce sera sans doute fait un jour.</p> <p>C'est limité à 30km/h</p>

Réunion de quartier de Doëlan

18 OCTOBRE 2014



<p>A quelle date le gérant du RG doit-il démonter sa terrasse ? Les parois de verre restent également ? Il faudrait que les terrasses soient délimitées au sol avec le cheminement piéton.</p>	<p>Quand les tarifs ont été revus, les restaurateurs ont manifesté leur mécontentement. Ils ont alors demandé à pouvoir mettre leurs terrasses toute l'année comme les autres, sauf si le chef de port demande l'enlèvement en cas de danger. Il n'y a pas de date qui impose leur enlèvement. C'est le cas rue des grands sables également. Les terrasses ont été autorisées avec l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France. Il faut que les activités se vivent en équilibre sans ostracisme. Le Maire n'est pas choqué par ces installations que l'on trouve sur d'autres ports.</p> <p>Il n'a pas à démonter sa terrasse sauf en cas de tempête. C'est le capitaine de port qui peut donner l'injonction de la faire.</p>
--	---

2- Questions 2014

QUESTIONS POSEES	REPONSES APORTEES
<p>Il y a des plaques d'eau ou de boue sur le sentier côtier derrière la maison de Mme Groult. Une petite plate-forme en bois surélevée d'une dizaine de mètres environ pourrait résoudre le problème. M Duclos comblait ces flaques avec des gravillons mais le tas de gravillons est toujours là et rien n'est fait.</p>	<p>Le Maire approuve l'idée de régler ce problème avec une solution simple. David ROSSIGNOL se rendra sur place.</p> <p>Le Maire rappelle que les choses sont faites par ordre de priorité actuellement les services travaillent sur le sentier côtier. Beaucoup d'agents ont été arrêtés cette année.</p>
<p>Des arbres sont sur le point de tomber à Beg Roudou : ils souffrent d'un défaut d'entretien. Il s'agit des sapins de M LAFONT. C'est un danger public. Le policier a pris des photos et des agents sont venus couper les branches. De plus, il y a des chenilles processionnaires.</p>	<p>Le Maire n'a pas le souvenir qu'un courrier ait été envoyé à ce sujet. Lorsqu'il y a une menace, nous pouvons intervenir sur le domaine public mais pas sur le domaine privé. Nous ne pouvons que notifier et verbaliser.</p> <p>La mairie répercute la demande mais l'intervention est à la charge des propriétaires.</p>
<p>S'agissant du réseau internet, les installations prévues règlent elles le problème du dégroupage total des lignes ? Les usagers sont toujours otages d'ORANGE. C'est à la commune de demander le dégroupage et non aux particuliers.</p>	<p>Dans les armoires, les opérateurs pourront installer leur dégroupement ce sont eux qui choisissent en fonction du nombre d'abonnés. On peut relayer la demande. A Doëlan, il y a déjà plusieurs personnes dégroupées. Il est prévu 10 Mo donc les gens sont éligibles au dégroupage. Aujourd'hui, le flux est insuffisant. La mairie n'a pas demandé de dégroupage. Ce sont les opérateurs qui choisissent de le faire dès qu'il y a assez de débit. Effectivement, il fallait cet investissement pour rendre possible le dégroupage.</p>

Réunion de quartier de Doëlan

18 OCTOBRE 2014



	La COCOPAQ a prévu 170 000€ d'investissement sur 3 communes mais quand il y aura la fibre optique, il n'y aura pas de nouveaux travaux sur les secteurs des communes qui auront bénéficié de la pose des répartiteurs. Ceci permet déjà d'obtenir de suite un bon débit et de répondre aux enjeux économiques.
Rue de la fontaine : la municipalité ne peut-elle pas aider cette personne à faire quelque chose de joli ?	Nous avons proposé à cette dame lorsqu'elle a déposé sa demande de réduire de 60cm et de passer une convention : elle nous donnait l'usage de son terrain pour bâtir un mur à charge de la commune... mais elle a refusé.
Des personnes s'étonnent de ne pas voir signaler leur village qui est pont Doëlan. Kersimon est un lieu-dit situé sur le côté droit du moulin de Kerlagat et de l'autre côté c'est pont Doëlan. Il y a une confusion avec le pont	Cela va être rectifié : il y a une demande du 30/09 et un panneau va être posé. Le lieu-dit va de l'ancien café Gouesnou jusqu'à l'ancienne maison Audren. Aujourd'hui, le Maire pense possible de renommer des hameaux et de modifier les périmètres.
Manoir de kersimon : un problème d'arbres non entretenus est soulevé, tout autour de la propriété côté chemin au-dessus et côté route.	Même courrier du 30/09 mentionné supra Le dossier va être traité
Ne faut-il pas recenser les communs de village ?	Le commun de village est une notion juridique très complexe propre à la Bretagne. Si ces derniers ne sont pas entretenus pendant 30 ans, un propriétaire peut en revendiquer la propriété. La municipalité en a rétabli un très beau à Kerzellec près de la station d'épuration : des tables de pique-nique ont été installées.
Le virage du Penclou est très dangereux quand il pleut : il y a un phénomène d'aquaplaning. Même chose dans l'autre sens au niveau de Kerangoff : il y a un dévers de la chaussée et quand il pleut l'eau s'accumule.	Le Maire invite à écrire un courrier qu'il accompagnera à l'ATD en demandant une réponse. L'ATD s'est rendu sur place cet été et le CG envisage des travaux.
Des parkings ont été prévus sur les quais de Doëlan Rive droite. C'est bien mais comment font les plaisanciers qui partent en mer plusieurs heures pour régler leur disque de stationnement ? Il y a des badges mais c'est insuffisant.	Le Maire souhaite que ce problème soit solutionné en concertation avec les plaisanciers et le conseil portuaire pour approbation. Il trouverait normal qu'il y ait un badge pour permettre la sortie en mer.
L'état du pont dû pose question : il est constaté une dilation du pont et une détérioration de la balustrade côté est. Les 2 parties ne sont plus dans l'axe l'une par rapport à l'autre...	Joël LE THOER s'y est rendu le 03/09 avec Pascale MORIN : le problème est identifié.
Village de Kerangoff : les riverains souhaiteraient une largeur maximum dans le village. Il existe un endroit resserré entre n° 5 et n°6 et certains poids lourds (gaz) endommagent une gouttière. Un panneau serait le bienvenu.	Le Maire rappelle le budget annuel de 15M€ et la nécessité de faire attention à la dépense publique. S'il y a des problèmes de sécurité : il faut se rendre sur place. Yannick PERON et David ROSSIGNOL se rendront sur place. Yannick PERON indique qu'il y avait le même problème à Beg an tour : le propriétaire a mis de gros cailloux sur le terrain pour empêcher les camions de passer.



<p>Les riverains relèvent le problème du chemin privé à Beg an tour déjà signalé en mairie. Le chemin est privé mais la circulation a augmenté et les riverains se soucient de son entretien qui est à leur charge.</p> <p>Un panneau induit les gens en erreur « beg an tour la côte » et les gens qui prennent le bateau l'été vont également tout droit car les panneaux ne sont pas suffisamment visibles.</p> <p>Le panneau à l'entrée de cette voie est défraîchi et personne n'y fait attention.</p> <p>Depuis quelques années le bout de ce chemin a été transformé en parking par la mairie (jusqu'à 13 véhicules stationnés)</p> <p>La chaussée est déformée : il y a des nids de poules.</p>	<p>Le Maire confirme ce constat et le problème posé par le stationnement des campings cars. Les verbalisations doivent se faire avant 9 h et après 22 h et effectivement s'ils sont sur un terrain privé c'est impossible.</p> <p>Seule solution : signalétique et / ou barrière mais c'est un terrain privé.</p> <p>David ROSSIGNOL se rendra sur place dans une semaine avec Lionel RUNAVOT.</p> <p>David ROSSIGNOL verra également la question de l'entretien sur la zone. Si c'est privé, les services n'ont pas à intervenir.</p> <p>La route est privée mais la zone évoquée ne l'est pas forcément.</p>
<p>Grosses chutes d'arbres chez une personne : les arbres de son voisin, en tombant, ont détruit sa clôture et son mur. Elle a tout fait réparer à ses frais. Les experts des 2 assurances sont venus et ont attiré son attention car le terrain du voisin n'est pas entretenu depuis des dizaines d'années. Les propriétaires n'en ont pas les moyens et il existe un risque très fort d'incendie. Il y a également des rats, des véhicules immobilisés, des chats...</p> <p>On ne peut obliger les gens mais le péril est réel.</p>	<p>Le Maire invite la personne à écrire en mairie pour signaler les faits : il entamera les démarches et notamment s'il le faut un arrêté de mise en péril.</p>
<p>Nettoyage des plages : la plage du Stancou a été nettoyée mais d'une drôle de manière... Où est entreposé le goémon ensuite ?</p>	<p>Le Maire ne sait pas concernant le goémon de cette petite plage. Cette réponse sera apportée par la suite.</p> <p>Habituellement ce sont des agriculteurs qui récupèrent le goémon. Au Pouldu, c'est un tractopelle qui racle la plage. Tout n'est pas enlevé et une partie reste dans l'eau. La cribleuse enlève les saletés.</p> <p>La question sera posée à Lionel RUNAVOT.</p> <p>Il est possible que ce soit quelqu'un qui n'avait pas l'habitude de le faire compte tenu des absences du personnel technique, plus nombreuses cette année.</p>
<p>Une demande d'enfouissement des réseaux téléphones et électriques est faite pour Beg Roudou.</p>	<p>C'est le SDEF qui décide de l'enfouissement : il peut refuser. Il faut qu'il y ait un intérêt public. Il se trouve qu'en principe l'enfouissement est réalisé quand il y a une opération liée à la voirie.</p> <p>Le Maire informe que les collectivités territoriales vont subir une baisse de 30% de leur dotations d'ici 2017. Il est probable qu'il n'y ait pas d'enfouissement de réseau dans le mandat au vu des</p>

Réunion de quartier de Doëlan

18 OCTOBRE 2014



	<p>contraintes budgétaires fortes.</p> <p>Les enfouissements sont limités à des opérations de voirie ou pour des questions de sécurité. les travaux d'enfouissement sont très coûteux.</p> <p>La collectivité n'est pas responsable de tout, notamment des fils qui tombent lors des tempêtes. C'est ERDF ou France Télécom. Il faut prévenir et nous relayons l'information.</p>
Une numérotation des rues à Beg roudou est demandée.	<p>La demande va être examinée.</p> <p>Joël LE THOER informe que les rues du Pont dû et la rue du lavoir sont finalisées mais Beg Roudou n'a pas été faite. Cela prend beaucoup de temps : 1200 numéros ont été attribués en 5 ans. C'est un gros travail de fond.</p>
Quel est le but de l'enquête publique en cours actuellement?	<p>Les 2 enquêtes pour les réseaux et les eaux pluviales sont obligatoires suite à l'adoption du PLU.</p>
<p>Chemin de Pen Lieurzou</p> <p>Un agent du cadastre aurait dit que cela sentait la magouille</p>	<p>Du tout-venant est posé sur la partie communale.</p> <p>La partie intermédiaire n'est pas communale donc elle n'est pas été entretenue car c'est du domaine privé.</p> <p>Il y a une délibération du Conseil municipal qui porte sur 6 chemins pour un classement d'office. Il y aura une enquête publique: il n'y a pas encore de réponse du Préfet. Le Maire souhaite que ce chemin soit communal.</p> <p>Le Maire n'empêche pas les propriétaires d'entretenir le chemin ensemble, au contraire.</p> <p>Le Maire ne peut laisser dire cela. Ces propos « rapportés » n'ont aucun fondement. Cette parcelle a fait l'objet d'un contentieux dès le départ. La commune a proposé aux riverains d'acheter le chemin mais les propriétaires n'étaient pas d'accord. Le Maire souhaite une situation saine. En Conseil municipal, la décision a été prise de lancer un classement d'office auprès du préfet.</p> <p>C'est au contraire pour que la situation soit transparente et tranchée de façon définitive et publique que ces démarches ont été entamées.</p>
Enfouissement des réseaux d'assainissement est-il prévu sur Doëlan rive droite ?	<p>David ROSSIGNOL informe que l'extension des réseaux sur le secteur de Doëlan rive droite et La Grange a été initiée. L'opportunité d'une mutualisation avec la commune de Moëlan est posée car Moëlan Sur Mer rencontre de grosses difficultés sur les secteurs de kerampellan/Merrien. Une partie de leurs effluents reviendraient sur nos réseaux et seraient traités à Kerzellec.</p> <p>Cette opération peut être intéressante pour la commune car Moëlan Sur Mer participerait à l'extension des réseaux sur Doëlan. Notre objectif est d'essayer de la faire le plus rapidement possible. Cette opération est inscrite au contrat de territoire et si cela est validé les travaux seront lancés.</p> <p>La demande de Moëlan Sur Mer a été faite lors du précédent mandat. Nous ferons l'opération de toute façon même s'il n'y a pas de mutualisation. Cela devrait être lancé dans les 3 ans.</p>

Réunion de quartier de Doëlan

18 OCTOBRE 2014



	<p>Un cabinet d'étude a été retenu. L'étude va démarrer et devrait être faite d'ici décembre. Si on le fait avec Moëlan, on lancera les travaux ensemble et sinon, nous le ferons seuls.</p> <p>Le secteur de Beg an tour ne sera pas raccordé pour des questions de coûts. Tout le secteur de La Grange sera raccordé. Il faudra des postes et des pompes.</p>
<p>Entretien du sentier côtier : des travaux ont été faits devant chez M Gourmel : l'escalier de bois est dangereux.</p> <p>En 2013 ou 2012, un entretien régulier du sentier a été demandé. Il serait souhaitable qu'au-dessus des toilettes l'élagage soit fait plus régulièrement.</p>	<p>Effectivement, un autre escalier est prévu. Celui posé a été fait en urgence pour la saison.</p> <p>L'entretien est régulier : il y a 3 passages par an. On ne fera pas plus.</p>
<p>Les baccharis prolifèrent sur la cale Cayenne et le chemin côtier à côté de la friche de Doëlan.</p> <p>Il faut les arracher : la coupe ne suffit pas</p>	<p>David ROSSIGNOL note que c'est une plante invasive et il faut la détruire. Il se rapprochera des services.</p>
<p>Rue de la fontaine : pourquoi n'y a-t-il toujours pas de poubelles ? les personnes sont obligées d'aller à Kercorn.</p>	<p>Les poubelles ont été enlevées devant les grillages.</p> <p>Le Maire n'est pas au courant : c'est la COCOPAQ qui est compétente. La demande d'enlever les poubelles n'a pas été faite. Yannick PERON s'en occupe.</p>
<p>Entretien : les agents font le nettoyage au pied de la clôture de la maison rose mais la propriété au bord de la friche pas entretenu : il y a des herbes de la pampa.</p>	<p>L'information va être remontée aux services.</p>
<p>Que devient l'ancienne friche industrielle Capitaine Cook ?</p>	<p>Il n'y a pas d'éléments nouveaux. Il y a eu en 2013, l'ensemble des procédures pour arrêter le dossier. L'EPF doit lancer la DUP auprès du préfet. Nous avons prévu de les relancer sur ce dossier car aujourd'hui, la DUP n'est toujours pas déposée.</p>
<p>Où en est le projet de culture d'algues et notamment sur Doëlan ?</p>	<p>Le Maire a été surpris du compte rendu rédigé suite à l'AG de DCE où cette question a été traitée. Ses propos n'ont pas été mentionnés dans ce CR alors qu'il s'était fait le relais des questions des associations auprès de la commission compétente pour examiner le dossier. Les réponses obtenues ont été les suivantes :</p> <p>La concession était trop grande : elle a été diminuée de près d'un tiers.</p> <p>La durée de la concession a été réduite et la garantie de ne pas utiliser de produits phytosanitaires a été obtenue.</p> <p>La concertation a été insuffisante : un comité de suivi sera mis en place.</p> <p>Quant à l'état initial : il sera à faire tous les ans. il y aurait déjà un relevé d'établi mais cela n'est pas confirmé.</p> <p>Le Maire a aussi écrit au préfet pour savoir comment seraient traitées les algues une fois débarquées.</p> <p>Si le projet est approuvé par le préfet, les modalités de débarquement seront examinées et une simulation se fera « in</p>

Réunion de quartier de Doëlan

18 OCTOBRE 2014



	<p>situ ».</p> <p>C'est légitime qu'il y ait un débat et le maire aurait souhaité faire le lien entre l'entreprise et les associations. Malheureusement, c'est très conflictuel et il ne peut que transmettre...</p> <p>Une Barge de 17 mètres est prévue avec des sacs qui contiendront les algues. Les autres matériels sont constitués d'un tracteur et d'une remorque utilisés à raison de 3 passages par jour sur une durée de trois mois.</p> <p>Le débarquement ne doit pas se faire en même temps que la liaison maritime avec Groix ce qui impose que le débarquement ne puisse se faire entre fin mars et début juillet.</p> <p>L'évacuation passera par St Jacques, l'Isle. Qu'il y ait 3 tracteurs de plus pendant cette période ne constitue pas un problème dans une commune agricole...</p> <p>L'élément économique aussi un élément parmi d'autres. La norme évoquée est de 1 salarié pour 10 ha : cela représenterait donc une vingtaine de salariés qui ne seront pas nécessairement de Clohars mais du bassin de Quimperlé.</p>
<p>La barge sera-t-elle stationnée à Doëlan ?</p> <p>Les 3 espèces prévues sont invasives : moules, huîtres et algues.</p>	<p>L'entreprise préfère Doëlan car le circuit est plus court et nos installations sont plus adaptées.</p> <p>Qu'un port vive et soit générateur de ressources mérite tout notre intérêt.</p> <p>Quand il y aura l'arrêté du préfet, la période de débarquement sera précisée et le débarquement, s'il est validé, ne pourra se faire pendant la période estivale.</p> <p>L'espèce d'algues a été imposée au porteur de projet par IFREMER car c'est une espèce locale non invasive. Selon les scientifiques, la dispersion des algues est moindre sur filière que dans le milieu naturel (elles se décrocheraient jusqu'à 70% avec les tempêtes).</p> <p>Les porteurs de projet auraient souhaité pouvoir faire de la polyculture et c'est IFREMER qui a imposé la mono culture. Ils doivent s'y soumettre.</p>

Les référents pour Doëlan sont Mme Lemoigne et Mme Le Floc'h.